



polynésie • 1  
france • tv

Arrivé à la Direction Régionale le,  
28/01/2019

## Préavis de grève

Les nombreuses alertes écrites et orales des salariés et des instances représentatives du personnel, ces trois dernières années, sont restées sans effet jusqu'à ce jour.

- Face à la réduction chronique des ETP complètement déconnectée des réalités du terrain.
- Face à la diminution constante et inquiétante de la production interne.
- Face aux anomalies de fonctionnement provoquant des organisations déficientes de nombreux services qui perdurent depuis des années.
- Face aux résultats catastrophiques du sondage de Septembre de 2018 malgré les alertes insistantes des élus depuis 2 ans.
- Face à la suppression de 3 ETP et la baisse de 91 000 Euros du budget 2019 de Polynésie.1 alors que 11 personnes de FTV sont annoncées pour un déplacement au FIFO 2019 en pleine période de restriction budgétaire.
- Face au non-respect de certains points la convention collective.

Parce que la parole des personnels doit être entendue, les salariés de Polynésie .1 constatent, de manière répétée, la contribution de la direction régionale à la dégradation de la station. Ils dénoncent la part importante de responsabilité de la direction régionale mais aussi nationale dans le recul sans précédent de Polynésie.1 face à la concurrence locale malgré les mises en garde successives et insistantes portées par les salariés et leurs représentants. Polynésie.1 n'accepte plus de porter la responsabilité des nombreux dysfonctionnements et des exigences d'économies, qui entraînent inévitablement la mise en danger de ses salariés.

A la demande des salariés, la confédération syndicale UCSA-CGT Polynésie, dépose donc un préavis de grève, à compter dû 05 février 2019 à partir de 00h, pour une durée illimitée, reconductible chaque jour.

Elle réclame :

- Un projet éditorial pour la reconquête des audiences.
- Un moratoire de la baisse des ETP.
- La régularisation de la situation des prestataires Animateurs Radio.
- La régularisation des salariés qui collaborent en CDD depuis des années.
- Un état des lieux sur les dysfonctionnements de différents services face aux suppressions d'emplois et aux renforts imposés. Nous demandons une meilleure affectation du collaborateur de la régie PUB vers le service déficitaire afin de garantir nos activités de production quotidienne.
- Le respect des métiers et des services au vu **des risques de dégradation** des conditions de travail au service de la documentation par une affectation temporaire hors cadre.
- La prise en compte de la saisine des chefs monteurs concernant la cellule habillage.
- Le respect des conditions de travail des chefs monteurs à l'actualité.
- La stabilisation du matériel et de l'outil d'exploitation PAM.
- La définition de l'organisation du PAM (Production) assortie des process statuant du rôle de chacun dans son fonctionnement.
- Le renouvellement de certains cadres du comité de direction.



Roland LYAU  
Le SNRT-CGT Polynésie



Roariki TAPAO  
L'UCSA-CGT Polynésie



Patrick TSNIG TSING  
Le SNJ-CGT Polynésie